



CONSEIL "EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS"

Bruxelles, les 8 et 9 décembre 2022

Le premier jour du Conseil EPSCO, consacré à l'**emploi** et à la **politique sociale**, sera présidé par Marian Jurečka, vice-Premier ministre et ministre du travail et des affaires sociales. La session débutera à 9 h 30. Les ministres s'efforceront de parvenir à une orientation générale sur la directive concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail et, éventuellement, sur la directive relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme.

Le débat qui se tiendra au cours du déjeuner portera sur le thème de la politique familiale dans le contexte de l'évolution démographique.

La session du Conseil EPSCO consacrée à la **santé** du 9 décembre sera présidée par Vlastimil Válek, vice-Premier ministre et ministre de la santé, et débutera à 9 h 30. Les ministres procéderont à un échange de vues sur l'achat de vaccins contre la COVID-19 et s'attacheront à adopter une recommandation du Conseil sur le dépistage du cancer et des conclusions du Conseil sur la vaccination.

Le débat qui se tiendra au cours du déjeuner des ministres portera sur la santé mentale.

Conférences de presse:

- 8 décembre, vers 18 heures: conférence de presse avec Marian Jurečka, ministre du travail et des affaires sociales, et le commissaire Nicolas Schmit
- 9 décembre, vers 17 heures: conférence de presse avec Vlastimil Válek, ministre de la santé, et la commissaire Stella Kyriakides

* * *

Page des sessions du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"

Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo

Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et galerie de photos

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

Amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme

Plus de 28 millions de personnes dans l'UE travaillent par l'intermédiaire de plateformes de travail numériques, un nombre qui devrait augmenter considérablement dans les années à venir. Selon les estimations, 5,5 millions de personnes sont classées à tort comme travailleurs indépendants. Toutefois, le bon statut professionnel des travailleurs de plateformes est essentiel pour garantir qu'ils jouissent des droits sociaux et du travail auxquels ils ont droit. Les travailleurs classés à tort comme indépendants ne peuvent pas bénéficier des mêmes droits et protections que les travailleurs salariés.

Les nouvelles règles proposées permettraient également de mieux protéger les données à caractère personnel des personnes exécutant un travail via une plateforme et d'accroître la transparence des plateformes vis-à-vis des autorités nationales. Lors de la prochaine session du Conseil EPSCO, les ministres prévoient d'examiner un projet de directive qui garantirait que les travailleurs de plateformes se voient accorder le statut professionnel légal auquel ils ont droit. Les ministres pourraient éventuellement se mettre d'accord sur une orientation générale. Si tel n'était pas le cas, un débat d'orientation serait organisé afin de parvenir à une orientation générale dans les meilleurs délais.

[Règles de l'UE sur le travail via une plateforme](#) (informations générales)

Protection des travailleurs contre l'amiante au travail

Dans le cadre de son plan européen pour vaincre le cancer, la Commission a présenté, en septembre de cette année, une proposition de révision d'une directive concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail. Lors de la session du Conseil EPSCO, les ministres s'efforceront de trouver une position commune sur la proposition.

La proposition de la Commission vise à abaisser le niveau d'exposition à l'amiante sur le lieu de travail à 0,01 fibre par cm³. Il s'agit d'une réduction par dix par rapport à la valeur actuellement en vigueur.

Égalité de traitement

En 2008, la Commission a publié une proposition de directive du Conseil visant à étendre la protection contre les discriminations fondées sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle à des domaines autres que l'emploi. (Le domaine de l'emploi est couvert par d'autres actes législatifs de l'UE.) La proposition de directive interdirait la discrimination fondée sur les motifs susvisés dans les domaines suivants: la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé, l'éducation, ainsi que l'accès aux biens et services, y compris le logement. Bien qu'une large majorité des délégations ait accueilli favorablement la proposition dans son principe, il n'a pas été possible jusqu'à présent de parvenir à l'unanimité requise.

La présidence tchèque a poursuivi la discussion au cours de son mandat et a présenté une nouvelle série de propositions rédactionnelles. Les délégations ont examiné, en particulier, l'obligation de prévoir des aménagements raisonnables pour les personnes handicapées.

Le 8 décembre, la présidence présentera au Conseil un rapport sur l'état des travaux.

[Directive sur l'égalité de traitement](#) (rapport sur l'état des travaux)

Semestre européen 2023

Le 22 novembre 2022, la Commission européenne a adopté le paquet d'automne du Semestre européen, qui marque le début du cycle du Semestre pour 2023. Le Semestre européen est un instrument de coordination des politiques économiques, budgétaires, sociales et du travail, tant au niveau de l'UE qu'au niveau des États membres. La présentation, lors du Conseil EPSCO, de ce paquet d'automne par la Commission sera suivie d'un débat d'orientation des ministres de l'emploi et des affaires sociales. Il se concentrera sur les défis en matière d'emploi, de compétences et de politique sociale et sur les domaines prioritaires, le cadre de gouvernance économique du Semestre européen et le rôle du Conseil EPSCO dans le suivi des politiques sociales et de l'emploi.

Un autre point de la rubrique consacrée au Semestre européen sera le réexamen de la recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail. La recommandation a été adoptée en 2016 et sa mise en œuvre a été examinée pour la quatrième fois.

Stratégie européenne en matière de soins

Le 7 septembre, la Commission européenne a présenté la stratégie européenne en matière de soins. Cette stratégie était accompagnée de deux propositions de recommandations du Conseil: l'une concernant les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance, l'autre sur des soins de longue durée abordables et de qualité. Les deux recommandations seront à l'ordre du jour du prochain Conseil EPSCO en vue de leur adoption.

La recommandation sur les soins de longue durée propose des mesures visant à rendre les soins plus accessibles, plus abordables et de meilleure qualité. Elle s'intéresse à la fois aux personnes nécessitant des soins de longue durée et aux prestataires de soins.

Dans la continuité des "objectifs de Barcelone" originaux établis par le Conseil européen en 2002, la recommandation concernant les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance prévoit de *nouveaux* "objectifs de Barcelone" pour 2030 pour deux groupes d'âge: les enfants de moins de trois ans et les enfants âgés de trois ans à l'âge de scolarité obligatoire.

Un troisième point à l'ordre du jour en lien avec la stratégie en matière de soins est un échange de vues entre les ministres. Ceux-ci examineront en particulier les moyens d'améliorer la disponibilité, la qualité, l'accessibilité et le caractère abordable des services de soin dans le contexte politique et économique actuel. Le débat portera également sur la manière dont les politiques de l'emploi et des compétences au niveau de l'Union et des États membres peuvent permettre de faire en sorte que le travail dans le secteur des soins soit mieux valorisé, que les emplois soient suffisamment attrayants, que les inégalités de genre soient réduites et que la qualité des services de soins soit améliorée.

[Stratégie européenne en matière de soins](#) (Commission européenne)

[Stratégie européenne en matière de soins](#) (débat d'orientation)

Inclusion des personnes handicapées sur le marché du travail

Les personnes handicapées sont encore confrontées à des obstacles à la participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres, en particulier sur le marché du travail. Le taux de chômage des personnes handicapées est de 17,1 % dans l'UE, contre 10,2 % pour les personnes non handicapées, et le taux d'activité des personnes handicapées n'est que de 61 %, alors qu'il atteint 82,3 % pour les personnes non handicapées. Lorsqu'elles ont un emploi, il est fréquent que les personnes handicapées occupent des emplois protégés plutôt que des emplois sur le marché du travail ouvert, ou qu'elles occupent des emplois moins qualifiés, moins bien rémunérés (comme en témoigne l'écart salarial annuel moyen de 16 %) et moins sûrs, avec un accès plus restreint aux possibilités de formation. Cela les expose à un risque plus élevé de devenir des travailleurs pauvres.

Dans ce contexte, les ministres prévoient d'approuver des conclusions sur l'inclusion des personnes handicapées sur le marché du travail. Les conclusions s'appuient sur le train de mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées, qui est un ensemble d'initiatives lancé par la Commission en septembre, lors d'une conférence de la présidence tchèque. Elles invitent les États membres à accompagner les personnes handicapées sur la voie du marché du travail ouvert et à mettre en place des incitations pour encourager les employeurs à les engager. Les États membres sont également appelés à accompagner l'enseignement et la formation professionnels des personnes handicapées, ainsi qu'à faire en sorte qu'elles puissent passer plus facilement de la réadaptation ou des entreprises sociales au marché du travail.

Égalité de genre des économies déstabilisées

Dans une note d'orientation d'octobre 2022, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes observe que les jeunes femmes et jeunes hommes, qui occupent souvent des emplois temporaires et à temps partiel, ont été particulièrement exposés aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Alors que les jeunes hommes réintègrent progressivement le marché du travail, les jeunes femmes sont confrontées au chômage de longue durée. La pandémie a également accru le risque de privation sociale, matérielle et de logement pour les jeunes femmes.

Parmi les autres défis pressants entraînant des perturbations, on note les conséquences économiques de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la crise énergétique et la hausse des prix. Dans ce contexte, les ministres prévoient d'approuver les conclusions du Conseil intitulées "*L'égalité de genre dans des économies déstabilisées: mettre l'accent sur la jeune génération*", qui portent essentiellement sur les moyens d'assurer l'égalité et l'équité dans la réaction des États membres de l'UE face aux crises et aux défis actuels, notamment dans le contexte des transitions écologique et numérique.

["Young women and men in the aftermath of the COVID-19 pandemic"](#) (Les jeunes femmes et les jeunes hommes au lendemain de la pandémie de COVID-19) (Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes)

Revenu minimum

Conformément aux objectifs du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait être réduit d'au moins 15 millions d'ici à 2030, y compris d'au moins 5 millions d'enfants. Les régimes de revenu minimum constituent un outil important pour sortir les personnes de la pauvreté.

Les États membres prévoient de parvenir, lors du Conseil EPSCO, à un accord politique sur une recommandation du Conseil relative à un revenu minimum adéquat. La recommandation propose de renforcer les filets de protection sociale pour garantir une vie digne. Elle porte sur l'adéquation de l'aide au revenu, la couverture du revenu minimum et la facilitation de son adoption (par exemple en simplifiant les procédures administratives).

Divers

La présidence informera les délégations de l'état d'avancement des travaux sur la décision relative à l'Année européenne des compétences 2023 ainsi que des conférences qui ont eu lieu au cours de son mandat.

La Commission communiquera des informations sur les directives à venir concernant le renforcement du rôle et de l'indépendance des organismes pour l'égalité de traitement et concernant l'état des travaux sur la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme.

Enfin, la future présidence suédoise présentera son programme de travail.

SANTÉ

Espace européen des données de santé

Le 3 mai 2022, la Commission a adopté une proposition de règlement sur l'espace européen des données de santé. Depuis lors, les représentants des États membres ont examiné la proposition au sein de 17 groupes du Conseil. Sur la base des discussions en cours, la présidence a présenté un texte de compromis pour les chapitres de la proposition portant sur l'utilisation primaire des données de santé électroniques et les systèmes européens de dossiers de santé. Lors du prochain Conseil EPSCO, la présidence présentera l'état d'avancement des travaux sur ce dossier.

La proposition vise à permettre aux patients d'accéder plus facilement à leurs données de santé sous forme électronique et de les partager avec les professionnels de la santé dans l'UE. Elle permettra également d'utiliser les données de santé électroniques pour améliorer la recherche, l'innovation et l'élaboration des politiques.

[Espace européen des données de santé](#) (Commission européenne)

Substances d'origine humaine

En juillet 2022, la Commission européenne a adopté une proposition de règlement concernant les normes de qualité et de sécurité des substances d'origine humaine (telles que le sang, les tissus et les cellules). L'un des éléments de la proposition vise à faciliter la circulation transfrontière de ces substances critiques. La proposition vise également à renforcer la protection des donneurs et des receveurs (d'organes, de sang et de cellules) ainsi que des enfants nés d'une procréation médicalement assistée, tout en facilitant les innovations dans ce domaine. Une fois adopté, le nouveau règlement abrogera la directive sur le sang (2002) et la directive sur les tissus et les cellules (2004).

Depuis le lancement de la proposition, les délégués des États membres ont examiné le projet de loi à quatre reprises. La présidence présentera une note sur les progrès réalisés au cours de son mandat.

[Substances d'origine humaine](#) (Commission européenne)

Vaccination

Les ministres aborderont la question de la vaccination à deux reprises au cours de la session du Conseil. Ils auront tout d'abord un échange de vues sur l'acquisition de vaccins contre la COVID-19. Afin de garantir à tous les États membres un accès rapide aux vaccins, la Commission a négocié directement avec les producteurs de vaccins au nom de tous les États membres.

Toutefois, au stade actuel de la pandémie, plusieurs États membres font face à une offre excédentaire de vaccins, ce qui soulève de multiples questions budgétaires et logistiques. Les ministres débattront de futures mesures en vue d'une éventuelle adaptation des contrats.

Figurent également à l'ordre du jour des conclusions sur la vaccination, l'un des outils les plus efficaces pour prévenir les maladies et améliorer la santé publique. Les conclusions décrivent le succès de la vaccination (étant donné que de nombreuses maladies ont été évitées, voire éradiquées, grâce à la vaccination), mais soulignent également que la vaccination est devenue, dans une certaine mesure, victime de son propre succès et que certaines personnes peuvent même s'interroger sur ses avantages. Les taux de couverture vaccinale se retrouvent en dessous des niveaux recommandés et les maladies infectieuses peuvent facilement réapparaître dans de telles circonstances. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les deux côtés de la médaille: d'une part, la réticence à la vaccination - alimentée entre autres par la mésinformation et la désinformation - et les différences de taux de vaccination entre les États membres et, d'autre part, le succès de la mise au point de vaccins ainsi que de la numérisation et de la coopération au niveau européen en matière de vaccination. À la lumière de ces éléments, les États membres concluent qu'il est nécessaire de tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19 en vue d'une préparation adéquate dans la perspective de futures crises de santé publique.

Les conclusions que les ministres prévoient d'approuver mettent l'accent sur deux domaines afin de prévenir et de limiter la propagation des épidémies et des maladies à prévention vaccinale: lutter contre la réticence à la vaccination et se préparer aux défis à venir grâce à la coopération au niveau de l'UE.

[Acquisition de vaccins contre la COVID-19](#) (échange de vues)

Une nouvelle approche de l'UE en matière de dépistage du cancer

Le cancer est une maladie majeure et une cause de décès très importante dans toute l'Europe. En 2020, d'après les estimations, un cancer a été diagnostiqué chez 2,7 millions de personnes dans l'Union. Une recommandation du Conseil de 2003 encourage les États membres à mettre en œuvre des programmes de dépistage de masse dont la qualité est garantie. Elle recommande des tests de dépistage du cancer du col de l'utérus, du cancer du sein et du cancer colorectal.

Les ministres de la santé prévoient d'adopter une nouvelle recommandation qui contient des méthodologies et des tests actualisés pour le dépistage du cancer du sein, du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal et qui introduit des programmes organisés de dépistage du cancer du poumon, du cancer de la prostate et, dans certaines circonstances, du cancer gastrique.

Le dépistage permet de détecter les cancers à un stade précoce, voire avant qu'ils ne deviennent invasifs. Grâce à des tests précoces, certaines lésions peuvent alors être traitées plus efficacement, avec une plus grande probabilité de guérison des patients.

Divers

La présidence et la Commission communiqueront aux ministres des informations sur les négociations en vue d'un accord international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, et en vue d'amendements complémentaires au règlement sanitaire international.

La Commission fournira des informations sur la révision de la législation pharmaceutique, sur la stratégie de l'UE en matière de santé à l'échelle mondiale, sur le rapport sur l'état de préparation en matière de santé et sur la mise en œuvre du règlement relatif aux dispositifs médicaux. La délégation allemande présentera un point d'information sur le système d'information sur les essais cliniques.

La présidence tchèque communiquera des informations sur les conférences organisées au cours de son mandat. Enfin, la future présidence suédoise présentera son programme de travail.